Évaluation annuelle des moyens d'aération

L'évaluation annuelle des moyens d'aération est un bilan obligatoire réalisé chaque année pour vérifier que les systèmes de ventilation de votre établissement fonctionnent correctement et maintiennent une qualité d'air suffisante.

Fréquence : annuelle (une évaluation par an et par établissement). La plateforme calcule automatiquement la prochaine échéance à J+1 an après chaque évaluation validée.

1. Accéder à l'évaluation de l'aération

- ? Dans le menu AirConform QAI, cliquez sur Évaluation aération.
- ? La page portal/airkit-aeration.php liste les évaluations passées et la date de la prochaine à réaliser.

2. Créer une nouvelle évaluation

- ? Cliquez sur Nouvelle évaluation et sélectionnez l'année concernée.
- ? Pour chaque pièce de votre installation, la plateforme pré-remplit : ? le moyen d'aération principal détecté par vos capteurs (naturel, VMC simple flux, VMC double flux, climatisation) ; ? la classe ICONE calculée sur l'année écoulée.
- ? Complétez les informations manquantes pour chaque pièce : état visuel, date de dernier entretien, anomalies constatées.
- ? Rédigez ou validez la conclusion globale générée automatiquement.
- ? Cliquez sur Enregistrer l'évaluation.

3. Générer le rapport PDF

Cliquez sur Télécharger le rapport depuis la liste des évaluations. Le PDF contient :

- ? Le récapitulatif par pièce (moyen d'aération, classe ICONE, observations) ;
- ? La conclusion globale ;
- ? La date de la prochaine évaluation.

4. Questions fréquentes

- ? Que faire si une pièce n'a pas de capteur ? Saisissez manuellement les informations de ventilation pour cette pièce dans le formulaire.
- ? Les données sont-elles pré-remplies ? Oui, la plateforme pré-remplit le moyen d'aération et la classe ICONE à partir des mesures CO? de l'année. Vous pouvez corriger si besoin.
- ? Puis-je réaliser l'évaluation avant la fin de l'année ? Oui, sélectionnez simplement l'année en cours. La prochaine échéance sera fixée à J+1 an.